

NEOEN

Arrivés
- 4 NOV. 2020
D.D.T.M

A l'attention de Monsieur Eric BAYSSIE
Service Nature et Forêt
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer des Landes

Bordeaux, le 29 octobre 2020

Lettre avec AR 2C 123 480 3321 3

Objet : Observations sur le procès-verbal de reconnaissance de bois à défricher du dossier N°C2020-084 sur la commune de LABOUHEYRE (40)

Monsieur BAYSSIE,

J'ai bien accusé réception du procès-verbal de reconnaissance de bois à défricher du dossier n° C2020-084 qui avait eu lieu le 7 octobre 2020 sur la commune de LABOUHEYRE ainsi que du courrier l'accompagnant.

Vous trouverez ci-joint nos observations concernant le procès-verbal, portant uniquement sur le document d'urbanisme de référence actuel.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement que vous jugerez utile et vous prie d'agréer, Monsieur BAYSSIE, l'expression de ma considération distinguée.

Lionel DEBRIL
Chef de Projet

NEOEN

32 allée de Boutaut - CS 80112
33070 Bordeaux Cedex
M. +33 6 67 79 32 41
T. +33 5 87 48 01 03

PROCES-VERBAL DE RECONNAISSANCE DE BOIS A DEFRICHER
DU 14 OCTOBRE 2020

DOSSIER N°C2020-084 – COMMUNE DE LABOUHEYRE

OBSERVATIONS DU DEMANDEUR

L'unique observation du demandeur porte sur le document d'urbanisme actuellement en vigueur, exposé au point B. En effet, si les terrains sont bels et bien hors Espace Boisé Classé, une petite erreur s'est glissée dans le procès-verbal. En effet, la parcelle concernée par l'autorisation de défrichement est actuellement en zonage 1AUer au sein du PLU de LABOUHEYRE actuellement en vigueur, et non en ARer comme indiqué sur le procès-verbal.

Fait et clos les observations du demandeur sur le procès-verbal,
Le 29 octobre 2020

Lionel DEBRIL
Chef de Projet



32 allée de Boutaut - CS 80112
33070 Bordeaux Cedex
M +33 6 67 79 32 41
T +33 5 87 48 01 03